

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès



**CABINET
DU PREMIER MINISTRE**

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
Présentée par
Son Excellence Monsieur Brigi RAFINI,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement**

Niamey, le 16 Juin 2011

**Excellence Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Par la grâce d'Allah, le Clément, le Miséricordieux, le peuple Nigérien renoue avec la démocratie ; ce qui me permet d'être aujourd'hui devant vous pour sacrifier à une obligation constitutionnelle, qui veut que le Premier Ministre, chef de Gouvernement s'adresse aux élus de la Nation pour soumettre à leur appréciation les grandes lignes de la politique qu'il entend conduire.

En cette circonstance solennelle, permettez-moi de renouveler à **Son Excellence Elhadj Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République, Chef de l'Etat, l'expression de ma profonde gratitude, pour m'avoir confié cette haute et exaltante mission.

C'est donc investi de sa confiance que je vous présente ce jour, le programme du Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger. Cette confiance, je la perçois comme un grand honneur, en ce qu'elle m'offre l'opportunité de contribuer à l'œuvre de construction nationale.

Je voudrais réaffirmer au Président de la République mon ferme engagement, ainsi que celui du Gouvernement, à accomplir la mission de la mise en œuvre de son Programme, dont l'esquisse a été faite dans son discours d'investiture, le Jeudi, 07 Avril 2011.

Avant de continuer, je voudrais vous exprimer, **Honorables Députés**, mes très vives félicitations pour la confiance que le peuple Nigérien a bien voulu vous témoigner pour légiférer en son nom et pour contrôler l'action du Gouvernement.

A vous en particulier, Excellence, **Monsieur le Président**, je voudrais exprimer toutes mes félicitations pour votre brillante élection à la tête de cette auguste institution. Ce choix unanime est le témoignage éloquent de vos qualités exceptionnelles qui sont celles d'un homme de conviction et de devoir. Votre engagement constant en faveur de la démocratie et le rôle éminent que vous avez joué pour la renaissance de notre pays, sont le gage d'une bonne collaboration entre l'Assemblée Nationale et le Gouvernement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La présente Déclaration de Politique Générale s'inscrit dans la droite ligne du programme du Président de la République pour la renaissance du Niger, qui a eu l'adhésion de la majorité du peuple Nigérien, dont j'ai le plaisir de rappeler ici les axes majeurs :

1. Bâtir des institutions démocratiques fortes, crédibles et durables ;

2. Assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ;
3. Relancer l'économie et promouvoir le développement social à travers des investissements publics ;
4. Assurer la sécurité alimentaire à travers l'initiative "3N" : (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ;
5. Assurer l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux ;
6. Développer les infrastructures et l'énergie par des investissements dans les routes, les pistes rurales, l'électricité et les chemins de fer;
7. Améliorer significativement les indicateurs sociaux (Education et Santé) ;
8. Créer des emplois au profit des jeunes.

En particulier les actions du Gouvernement viseront en priorité :

- la recherche de la souveraineté alimentaire à travers la mise en œuvre de l'Initiative « 3N » (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ;
- l'exercice par l'Etat de sa souveraineté sur l'exploitation et la gestion de nos ressources naturelles et du sous-sol en toute transparence, afin de procurer à notre pays les ressources nécessaires aux investissements ;
- la restructuration de l'économie, notamment par l'accroissement du poids du secteur secondaire et du secteur tertiaire.
- l'amélioration des indicateurs sociaux dans les secteurs de l'éducation et de la santé, en vue d'accroître sensiblement les capacités de nos ressources humaines à faire face aux exigences du développement ;
- la mobilisation conséquente des ressources internes et externes pour l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et assurer la croissance et l'emploi ;

Monsieur le Président, ce programme ne peut se réaliser que dans un contexte d'une bonne gouvernance. C'est pourquoi, le Président de la République en a fait sa première priorité dans son discours d'investiture, lorsqu'il disait, je le cite : « **le peuple Nigérien attend de moi une nouvelle gouvernance politique et économique. Il attend de moi que je me comporte en serviteur et non en maître. Il attend de moi la défense de l'intérêt général. Celui-ci sera ma boussole pour m'orienter dans la forêt des intérêts particuliers. Il sera mon fil conducteur dans un monde où l'égoïsme est roi, dans un monde où chacun ne cherche qu'à tirer son épingle du jeu.** » Fin de citation.

Cet engagement solennel, qu'il a pris devant Dieu et devant le Peuple Nigérien souverain constitue, à n'en point douter, le socle de la présente **Déclaration de Politique Générale.**

Comme vous le savez, **Honorables Députés**, ce mandat démarre dans un contexte marqué par :

- la recrudescence de l'insécurité liée à l'activisme des groupes terroristes transfrontaliers et la persistance du banditisme armé ;
- la pauvreté endémique et le chômage des jeunes ;
- la faible dotation de notre pays en infrastructures de base, telles que les routes et les infrastructures énergétiques sans lesquelles, il n'y a pas de développement.

Il nous faut donc apporter des solutions idoines aux Nigériens qui nous expriment leurs attentes et leurs aspirations légitimes à mieux vivre.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour apporter des solutions appropriées à ces préoccupations majeures, je compte mettre en œuvre un programme décliné en trois axes, qui sont :

- **La promotion de la bonne gouvernance ;**
- **La promotion du développement social ;**
- **La promotion d'une économie de croissance et de développement durable.**

S'agissant du premier axe : **la Promotion de la bonne gouvernance**, je veillerai à ce qu'elle soit présente dans tous les actes publics. Pour qu'elle soit durable, elle doit être globale c'est-à-dire à la fois politique, administrative, économique et locale.

Dans le cadre de la **gouvernance politique**, le Gouvernement va exercer le pouvoir avec responsabilité, c'est-à-dire, de façon démocratique et républicaine, dans le respect des dispositions de la Constitution, des Lois et Règlements de la République. Aussi, notre action sera-t-elle fondée sur trois objectifs à savoir :

- veiller à la stabilité et à la crédibilité des institutions démocratiques et républicaines ;
- satisfaire les aspirations des citoyens à la sécurité;
- établir des relations privilégiées avec les pays voisins et renforcer la coopération avec les pays amis.

Pour consolider la stabilité des institutions démocratiques et républicaines, le Gouvernement entend œuvrer dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, conformément aux principes constitutionnels.

Par ailleurs, le **statut de l'opposition** sera respecté et les **partis politiques** seront encouragés et soutenus dans leur rôle d'information et de formation des citoyens. C'est dans cet esprit qu'une Loi définissant le statut et les avantages du chef de file de l'opposition a été adoptée récemment par l'Assemblée Nationale.

En matière sécuritaire, **Monsieur le Président**, je voudrais rappeler **les menaces qui pèsent sur notre pays du fait des forces centrifuges**, à travers la récurrence des mouvements armés, les conflits intercommunautaires armés, les menaces des organisations criminelles impliquées dans les trafics de drogues, des armes, des cigarettes, les vols à main armée, les activités des coupeurs de route et les menaces des groupes terroristes.

Face à ces menaces multiformes, le Gouvernement va mobiliser des moyens conséquents en matière de ressources humaines, matérielles et financières en faveur des forces de défense et de sécurité. Ainsi, les actions spécifiques suivantes seront menées :

- la sensibilisation, la prévention et la dissuasion dans les zones potentiellement exposées aux menaces diverses et autres conflits intercommunautaires de type éleveurs/cultivateurs ;
- la récupération des armes de guerre sur toute l'étendue du territoire ;
- le renforcement des Forces de Défense et de Sécurité en ressources humaines et en équipements, afin de sécuriser le territoire national, de lutter contre la prolifération des armes à feu, le banditisme armé et le vol du gros bétail.

Aussi, des instructions sont-elles données aux Ministres en charge de l'intérieur et de la défense nationale pour instaurer une gouvernance de qualité au sein de nos Forces de Défense et de Sécurité. Cela se traduira par une meilleure application du règlement militaire, le renforcement de la cohésion, de la discipline, de la justice et de l'équité, mais aussi, l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que l'accès aux logements sociaux.

La consolidation de la sécurité dans notre sous région commande d'établir des relations privilégiées avec les pays voisins, mais également de renforcer la coopération avec les pays amis. Il s'agit de définir une politique sécuritaire commune aux pays de la zone sahélo-saharienne et de contribuer à la paix et à la sécurité internationale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La bonne Gouvernance c'est aussi la restauration et la consolidation de l'Etat de droit. C'est pourquoi, le Gouvernement va garantir **la liberté d'opinion et d'expression, le droit à l'égalité et le droit à la justice pour tous les citoyens**. Le Président de la République, ne relève-t-il pas dans son programme que la République a besoin de respectabilité ?

Concernant la liberté d'opinion et d'expression, je puis vous assurer que le Gouvernement prendra des dispositions adéquates pour assurer :

- le respect de la loi dépenalisant le délit de presse;
- l'appui financier de l'Etat aux organes de presse indépendants ;
- la professionnalisation du secteur et la préservation de l'éthique et de la déontologie du métier de journaliste ;
- la fourniture d'un service public de qualité par les médias publics ainsi que l'assainissement de leur gestion.

Monsieur le Président, les Nigériens de tous sexes, toutes origines, et de toutes conditions ont **droit à l'égalité** de traitement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité, de l'emploi et des marchés publics. Aussi, j'engage le Gouvernement à faire du mérite et de la compétence les seuls critères d'accès aux emplois et aux marchés publics.

De même, **la jouissance du droit à la justice** est le gage d'une stabilité sociale et un levier pour le développement économique, en ce qu'elle favorise les investissements. Aujourd'hui nos concitoyens aspirent à plus d'égalité et de célérité dans le traitement des affaires judiciaires.

Dans cette perspective, le Gouvernement a pris des dispositions appropriées pour vulgariser les lois et les principes de l'Etat de droit, afin de permettre à nos concitoyens d'être mieux informés de leurs droits et libertés, ainsi que des devoirs que leur imposent les lois et règlements de la République.

Comme l'a si souvent souligné Monsieur le Président de la République, **la Justice ne sera plus cette Justice retenue du Prince, mais la Justice déléguée rendue au nom du Peuple**.

Parce que la Justice est au cœur de l'Etat de droit, le Gouvernement s'attèlera à prendre des mesures adéquates pour promouvoir les droits humains et l'éthique dans l'offre de justice, optimiser et moderniser les cadres d'intervention et de fonctionnement des services judiciaires et pénitentiaires.

Aussi, des instructions seront-elles données au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, pour que l'indépendance et l'impartialité de la Justice soient préservées et **son bon fonctionnement** assuré.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière de **Gouvernance administrative**, la gestion de l'Etat, du niveau central au niveau déconcentré, a été pervertie par la quête de positions de privilèges donnant accès aux prébendes et aux marchés publics. L'administration publique est inefficace et peu performante.

L'accès aux services publics est ainsi devenu un casse-tête pour les usagers, du fait d'une corruption généralisée. Il n'y a plus de repères en matière de promotion ou de sanction des cadres en raison de la faiblesse des pratiques et des capacités gouvernementales à gérer de manière transparente et rationnelle les affaires publiques.

Aussi, le Gouvernement s'emploiera-t-il à instaurer une culture de performance et d'efficacité dans l'administration publique. De même, il veillera à la mise en œuvre d'un code de conduite des agents publics qui leur impose des valeurs telles que la courtoisie, l'intégrité, l'impartialité et la neutralité dans leurs relations avec les usagers, en vue de garantir leur accès équitable au service public.

Il veillera également à la mise en place de mécanismes et des instruments performants de reddition des comptes, ainsi que la prévention et la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts.

Enfin, il s'attèlera à mettre en œuvre des programmes de développement des capacités des agents publics, afin d'accroître l'efficacité de l'administration.

Je m'engage, par ailleurs, à assurer aux agents de l'Etat des conditions adéquates de travail, singulièrement une rémunération juste et équitable en rapport avec leurs qualifications, leurs fonctions et leurs résultats.

**Monsieur le Président
Honorables Députés,**

Quant à **la Gouvernance économique**, elle a été ces dernières années axée sur les urgences budgétaires, reléguant au second rang la gestion des questions économiques et de développement.

La création du **Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire** traduit une volonté politique forte des Autorités de la 7^{ème} République de valoriser la fonction économique, en mettant l'accent sur la prospective, la coordination des programmes de développement, ainsi que la préservation de l'équilibre inter et intra régional et sectoriel.

Le Gouvernement œuvrera avec détermination à réaliser les engagements du Président de la République dans le respect scrupuleux des orientations générales de la politique de développement prescrites par la Constitution du 25 novembre 2010.

A cet égard et conformément à la vision stratégique exprimée dans le programme du Président de la République, le Gouvernement mettra en place des politiques publiques visant la promotion d'une économie dynamique et compétitive apte à assurer à nos concitoyens l'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base ainsi que l'amélioration de la qualité de vie.

Monsieur le Président, pour mettre en œuvre cette stratégie le Gouvernement est déterminé :

- à rétablir le monopole fiscal de l'Etat ;
- à combattre, sans faiblesse, la corruption et le détournement des deniers publics ;
- à garantir l'égal accès aux marchés publics ;
- à assurer l'efficacité et la qualité de la dépense publique, par la mise en œuvre d'une réforme profonde du système de contrôle de nos finances publiques, qui sera désormais exercé par un personnel d'élite adéquat doté de moyens d'actions conséquents ;
- à créer les conditions qui favorisent l'investissement au Niger notamment par nos compatriotes de la Diaspora.

Monsieur le Président, le succès de la politique économique dépend pour une large part, de la mobilisation conséquente des concours extérieurs. A cet égard, un accent particulier sera mis sur le déploiement efficace de **notre diplomatie**. Son rôle sera davantage axé sur la visibilité internationale à donner à notre pays, en faisant connaître la qualité de sa démocratie, nos potentialités économiques pour les opportunités et les avantages qu'elles offrent aux investisseurs.

L'action du Gouvernement visera, par ailleurs, à assurer la protection des Nigériens à l'extérieur ainsi que celle de leurs biens. Le Gouvernement s'attèlera à organiser nos compatriotes de la diaspora, afin qu'ils s'impliquent davantage dans la dynamique de développement économique et social de notre pays. A cet effet, des dispositions seront prises pour rendre opérationnel le Haut Conseil des Nigériens à l'Extérieur, faciliter l'effectivité du droit de vote des Nigériens à l'extérieur aux élections présidentielles et leur attribuer des sièges dans certaines Institutions de la République.

**Monsieur le Président
Honorables députés**

A propos de la gouvernance locale, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour consolider et approfondir le processus de décentralisation et de déconcentration à travers un vaste programme d'aménagement du territoire afin :

- de réduire les disparités inter et intra régionales et entre milieu urbain et milieu rural ;
- de favoriser la répartition harmonieuse de la population et atténuer l'exode rural en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes ;
- de désenclaver le pays par le développement du transport routier, aérien, fluvial et ferroviaire, ainsi que l'amélioration de la couverture du pays en matière de télécommunication, télévision et radio rurale.

Pour réussir cette politique les conseils régionaux et municipaux seront installés et bénéficieront d'un meilleur accompagnement. En outre, des mesures adéquates seront prises pour rendre opérationnelle l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), en vue de renforcer et de moderniser les équipements générateurs de revenus et contribuer ainsi à l'amélioration des ressources locales et accroître le rôle économique des villes.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le deuxième axe de la présente Déclaration de Politique Générale porte sur le **développement social**.

L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est de renforcer l'Etat dans ses capacités à assurer ses fonctions sociales et humanitaires.

Il a en particulier la volonté de mettre en œuvre une Politique Nationale Sociale et Humanitaire, permettant à notre pays de mieux prévoir, prévenir et le cas échéant, gérer les calamités et autres catastrophes qui pourraient survenir sur le territoire national. Elle devrait permettre aussi de minimiser le malaise moral et social des populations qui subissent, malgré elles, le sort de la nature et les mauvaises actions de l'homme.

Comme vous le savez, **la population Nigérienne** compte aujourd'hui plus de 15 millions d'habitants dont 51,9 % de jeunes de moins de 15 ans. Avec un taux de croissance démographique de 3,3% par an, notre pays compterait près de 27 millions d'habitants en 2025 et plus de 58 millions en 2050. De ce fait, le Niger ferait face à d'importants défis dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'eau potable, de l'éducation, de la santé, de l'emploi des jeunes et de l'habitat.

C'est pourquoi, une politique soutenue en matière de population sera menée conformément à nos us et coutumes. Cette politique sera renforcée par la promotion des actions équitables en faveur des femmes et des hommes. De même pour maintenir l'équilibre au sein de notre société, le Gouvernement veillera à la promotion et à la protection des droits des groupes vulnérables dont les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Dans le domaine de la promotion de la femme et du genre, le Gouvernement va entreprendre des actions fortes en vue :

- d'instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre au Niger ;
- de promouvoir les droits humains et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- d'assurer l'intégration effective du genre en tant que variable dans toutes les études et recherches sur les conditions socio-économiques des populations ;
- de renforcer les capacités des femmes en matière de leadership et leur participation aux instances de prise de décisions à tous les niveaux ;
- de renforcer les capacités économiques des femmes à travers le développement de la micro finance, de l'entrepreneuriat féminin et l'installation d'équipements collectifs pour alléger les tâches domestiques.

En ratifiant la **convention sur les droits de l'enfant (CDE) et la charte africaine des droits et du bien être de l'enfant**, notre pays a pris l'engagement de respecter tous les droits des enfants, de les protéger contre toutes formes de violence et d'abus et de leur assurer un développement harmonieux. C'est pourquoi, toutes les actions du Gouvernement prendront systématiquement en compte les droits des enfants, afin de les préparer à assumer la gestion future du pays.

A l'instar d'autres nations africaines, le Niger célèbre aujourd'hui la journée de l'Enfant africain. Le thème retenu, cette année, est « tous ensemble pour des actions urgentes en faveur des enfants de la rue ».

Cette journée, nous appelle, tous ensemble, à un devoir, celui d'une plus grande solidarité en faveur de cette catégorie de notre population juvénile qui constitue une préoccupation majeure.

Pour sa part, le Gouvernement s'emploiera, sans délai, à les identifier et à initier en leur faveur des conditions de réinsertion sociale et d'épanouissement.

Monsieur le Président, notre système éducatif est peu performant et ne répond pas aux besoins sociaux et économiques du pays. Il est caractérisé par de faibles rendements internes et externes et une disparité profonde entre zones urbaines et zones rurales et entre garçons et filles. Des mesures énergiques seront prises pour mettre fin à cette anomalie, afin de sortir l'école Nigérienne de l'ornière.

Ainsi, au niveau de l'éducation de base, le Gouvernement se fixe comme objectif majeur la scolarisation universelle à l'horizon 2015, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en mettant l'accent sur la qualité. A cet égard, le Gouvernement entend mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- la dépolitisation de la gestion de l'école par la réintroduction du mérite;
- l'école obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- la construction d'au moins 2.500 classes par an ;
- la formation et le recrutement de 3.500 enseignants par an ;
- la création de nouveaux collèges ruraux ;
- la réhabilitation des écoles normales et l'extension de leurs capacités d'accueil et leur dotation en moyens supplémentaires ;
- la formation des encadreurs pédagogiques ;
- la promotion des langues nationales ;
- l'adoption de mesures incitatives pour accélérer l'éducation de la jeune fille et réduire les disparités entre filles et garçons et entre milieu rural et milieu urbain.

S'agissant du cycle moyen, le Gouvernement entend renforcer les capacités d'accueil des établissements d'enseignement par la construction de salles de classes. La qualité sera également promue, à travers le relèvement du niveau de formation et de recrutement des enseignants et des encadreurs. Enfin les COGES et les structures déconcentrées seront mieux impliqués dans la gestion des ressources.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, le Gouvernement va renforcer les infrastructures et les équipements, ainsi que les ressources humaines de haut niveau répondant aux standards régional et international, à travers une loi de programmation. La réforme LMD sera poursuivie avec le souci de former des ressources humaines qualifiées. De même le nombre d'étudiants boursiers de l'Etat sera accru sensiblement, notamment dans les filières scientifiques et techniques. Les œuvres sociales seront également développées, afin d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants.

Le Gouvernement veillera à l'établissement de liens étroits entre les secteurs productifs et les structures d'enseignement supérieur et de recherche. Dans cette optique, la recherche scientifique fondamentale et la recherche appliquée seront soutenues. Un accent particulier sera mis sur la diffusion des résultats de la recherche et le développement d'une synergie entre les institutions de recherche.

La recherche appliquée sera orientée, quant à elle, principalement vers la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables, du phosphate naturel local et la transformation industrielle des produits agricoles et pastoraux.

Monsieur le Président, dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques, l'objectif du Gouvernement est de faire passer sa proportion de 8% en 2009 à 25% en 2015 par rapport à l'enseignement de base. Ce type de formation sera orienté vers la satisfaction des besoins de l'économie, en dotant l'agriculture, l'élevage et l'industrie de transformation des produits agro-pastoraux de personnels qualifiés et de cadres moyens en nombre suffisant.

A cet égard, des centres pour jeunes déscolarisés de l'enseignement de base et moyen seront créés dans toutes les régions. L'Institut Pratique du Développement Rural de Kollo sera réhabilité et des centres de même nature seront également créés dans les autres régions. Des lycées professionnels seront créés dans les régions qui n'en possèdent pas.

S'agissant de l'emploi, notre ambition est de lutter résolument contre le chômage des jeunes en les intégrant dans le circuit économique à travers un emploi décent, durable et rémunérateur. C'est pourquoi le Gouvernement envisage de créer 250 000 emplois aux jeunes dans les différents secteurs porteurs durant le mandat.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le **secteur de la santé**, les indicateurs demeurent préoccupants et nous commandent de fournir beaucoup d'efforts pour les améliorer. En effet, en 2009 la couverture sanitaire était de l'ordre de 50% ; la mortalité maternelle et infanto-juvénile reste élevée ; la situation épidémiologique est prédominée par les maladies infectieuses et parasitaires. De même notre pays paie un lourd tribut du fait des maladies non transmissibles (MNT) telles que le diabète et l'hypertension artérielle.

Le Gouvernement mettra en œuvre une politique sanitaire axée autour de quatre (4) points :

- la réduction du taux de mortalité maternelle de 648 à 405 décès pour 100 000 naissances vivantes et du taux de mortalité infanto-juvénile de 198‰ à 114‰ en 2015 ;

- la construction de nouvelles infrastructures conformément à la carte sanitaire, ainsi que l'opérationnalisation des Centres Mères-Enfants et du Centre National de Lutte contre le cancer ;
- la lutte contre le VIH/SIDA et les Maladies non transmissibles ;
- le recrutement de personnel en quantité et en qualité afin de doter chaque commune d'au moins un médecin et réduire ainsi les disparités interrégionales ;
- la création d'un fonds social de santé destiné à la prise en charge de la gratuité des soins ciblant les femmes, les enfants, les personnes âgées et les démunis.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine du logement et de l'assainissement, notre cadre de vie est marqué par l'insuffisance et la précarité des logements et des conditions d'hygiène et d'assainissement notamment en milieu rural.

Le logement étant une condition essentielle du développement humain, le Gouvernement va promouvoir des logements sociaux. Le ministre en charge de l'urbanisme sera instruit pour :

- réaliser 1 000 logements sociaux par an ;
- procéder au lotissement de 2 000 parcelles par an ;
- baisser le coût du logement par la promotion de l'industrie des matériaux locaux de construction et l'allègement des conditions d'accès au crédit habitat.

S'agissant de l'hygiène et de l'assainissement, l'objectif de mon Gouvernement est d'accroître le pourcentage des populations disposant de latrines en milieu rural, en faisant passer le taux de 7% en 2009 à 25% en 2015 et en milieu urbain de 79% en 2009 à 100% en 2015.

Concernant l'hydraulique urbaine et rurale, le Gouvernement entend mener des actions visant à améliorer l'accès à l'eau potable. Pour l'hydraulique urbaine, le taux de desserte des villes sera porté de 74% à 85% d'ici 2015 quant à l'hydraulique rurale, le taux de couverture sera rehaussé de 74,6% à 88% et le taux d'accès à l'eau potable de 48% à 58% en 2015.

Pour atteindre ces objectifs, plus de 14 000 points d'eau modernes seront construits et 8 200 seront réhabilités.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

J'en viens à présent au troisième axe du programme que le Gouvernement entend mettre en œuvre à savoir la **promotion d'une économie de croissance et de développement durable**.

Il importe de rappeler à cet égard que l'économie Nigérienne est caractérisée par la prédominance du secteur primaire tiré par une production agricole de subsistance fortement dépendante des aléas climatiques. La croissance économique demeure de ce fait, très volatile et inefficace pour lutter contre la pauvreté : le taux de croissance du PIB est passé de 9,6% en 2008 à -0,9% en 2009 pour remonter à 8% en 2010.

Par ailleurs, la demande intérieure en termes de consommation et d'investissements est très faible. Les finances publiques se caractérisent par une faible pression fiscale et l'inefficacité de la dépense publique. Le solde courant de la balance des paiements est déficitaire, la situation monétaire est marquée par une faiblesse du crédit à l'économie.

Monsieur le Président, au regard des énormes potentialités en ressources (humaines, hydrauliques, minières,) de notre pays, cette situation doit changer. Pour inverser la tendance, le programme que j'ai l'honneur de mettre en œuvre est fondé sur une croissance régulière moyenne de 7% et un taux d'inflation moyen de 3% sur la période du mandat, afin de moderniser l'économie, accélérer la croissance et assurer sa juste répartition. De même, la consommation des ménages sera soutenue par une politique adéquate de revenus. Enfin des dispositions seront prises pour mieux gérer les finances publiques, en veillant à l'accroissement sensible des ressources internes et externes et à l'efficacité de la dépense publique.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans son discours d'investiture, le Président de la République a confié au Gouvernement, de façon explicite, la mise en œuvre de l'Initiative « 3N ».

Comme vous le savez, l'objectif de l'Initiative est de mettre les populations Nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus. Pour mettre en œuvre cette initiative, les stratégies suivantes seront développées :

- **amélioration des niveaux actuels de rendement des cultures pluviales** permettant de faire passer la production céréalière brute annuelle de 3 à 5 millions de tonnes. A cet effet, il sera mis en place dans les communes rurales, dans certains gros villages ainsi qu'au profit des femmes des ménages vulnérables des KIT composés selon le cas :

- de magasins de stockage et de conservation de vivre et d'intrants agricoles et zootechniques ;
- de matériels et outillages agricoles ;
- des centres de formation et d'encadrement des producteurs ;
- des services de proximité pour la vaccination en santé animale, la maintenance des matériels et ouvrages et le microcrédit ;
- des activités génératrices de revenus : périmètre irrigué, pisciculture, petit élevage, bousquet de plantes à haute valeurs nutritives et médicinales.

Dans cette perspective, les producteurs ruraux seront accompagnés à travers la création de fonds de sécurisation des producteurs agricoles et la restructuration du secteur.

- **développement de l'irrigation** par la mise en valeur du barrage de Kandadji, la réhabilitation de 9700 ha d'aménagements hydro-agricoles (AHA), l'irrigation de 40 000 ha de terres nouvelles, la construction de 15 000 ha de nouveaux périmètres et la mise en culture de 50 000 ha de cultures de décrue, la réalisation de petites retenues d'eau, des seuils d'épandage et des mares artificielles.
- **promotion des productions alimentaires de substitution** par la vulgarisation des cultures de substitution à haute valeur nutritive (niébé, dolique, moringa, oseille, etc..) et le développement de l'arboriculture fruitière dans leurs zones de prédilection ;
- **promotion des filières à haute valeur marchande** telles que l'oignon, le niébé, le souchet, le sésame, le poivron, l'arachide, les dattes et la canne à sucre par l'aménagement et la mise en valeur des terres irriguées tout en encourageant le développement de l'entreprenariat privé ;
- **amélioration des systèmes de conservation et de stockage**, par la capitalisation et la vulgarisation des techniques éprouvées.
- **organisation des acteurs des filières** et leur accès aux services financiers ruraux de proximité ;
- **développement du secteur de l'élevage** pour augmenter les disponibilités en produits animaux (lait, viande, œuf). Des actions pertinentes seront réalisées relativement à l'alimentation du cheptel, la création de puits pastoraux, la promotion d'exploitations familiales avec l'installation d'au moins 100 fermes modernes par an, l'amélioration du taux moyen annuel d'exploitation du cheptel pour le porter à 20% en réhabilitant et en construisant des abattoirs modernes. De plus, des mesures seront prises pour renforcer les capacités des services vétérinaires en vue de protéger la santé et le

bien être des animaux terrestres et aquatiques, mais aussi préserver la santé publique.

- **gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement** : l'accent sera mis sur la gestion durable des écosystèmes, à travers des actions de lutte contre la dégradation des terres et les dunes de sable, la réalisation de la grande muraille verte et des efforts d'adaptation aux changements climatiques pour assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture. Il en sera de même pour la lutte contre les feux de brousse et les plantes envahissantes qui dévalorisent les pâturages et polluent les plans et cours d'eau. Des opérations seront conçues pour gérer durablement les boisements naturels et promouvoir l'agroforesterie à l'échelle des communes et des villages.
- **prévention et gestion des crises alimentaires et lutte contre la malnutrition**, en renforçant la capacité d'anticipation et de gestion efficiente des crises et la revalorisation du stock de sécurité à 150 000 tonnes dont 100 000 tonnes en numéraire et 50 000 tonnes en stock physique.
- **redynamisation de la recherche agricole** afin de valoriser les résultats de la recherche actuellement disponibles, à travers le renforcement des capacités des institutions nationales, le transfert des technologies diffusables et la mise au point de nouvelles technologies de production.

Pour soutenir ces stratégies, la Banque Agricole sera renforcée, afin de garantir le financement de la production et de la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

L'enclavement du pays, la dégradation du réseau routier, la faiblesse des infrastructures énergétiques et de télécommunications sont des facteurs limitant les performances de notre économie. C'est pourquoi le Gouvernement se fixe pour objectifs de réaliser un vaste programme de renforcement, de diversification et de modernisation des infrastructures en vue de soutenir ses ambitions en matière de développement économique.

Notre priorité est de doter le Niger en **infrastructures routières** adéquates mais également de renforcer la position de transit du pays. A cet égard, le Gouvernement envisage :

- de **repenser le système d'entretien routier** par l'actualisation de la Stratégie Nationale de Transport ; la réalisation d'une étude sur la nécessité de réinstaurer le système des équipes d'entretien des routes

en terre et l'adaptation des outils de mobilisation des ressources destinées à l'entretien routier ;

- de **préserver le Patrimoine routier national** par la réhabilitation de **2.021 km** de routes bitumées et de **468 km** de routes en terre ;
- de **poursuivre le désenclavement interne** du pays par la réalisation de **1 246 km de** routes bitumées, de **200 Km** de pistes rurales en 2012 et au moins **500 km** par an à partir de 2013, en vue d'améliorer l'indice d'accessibilité rurale qui est de 30% actuellement. De plus, des études seront entreprises pour le bitumage d'autres routes.

Le Gouvernement prévoit également de réaliser :

- des voies d'accès au 2^{ème} pont de Niamey,
 - des ouvrages de franchissement du Goulbi Maradi à Bargaja (Madarounfa),
 - des ouvrages d'accès à l'île de Lété,
 - des échangeurs dans la ville de Niamey,
 - des rues bitumées dans la ville de Niamey et dans les autres grandes villes du pays,
 - un pont sur le fleuve Niger à Farié,
 - des études pour la construction d'un 3^{ème} pont à Niamey.
- de **poursuivre le désenclavement externe du pays** par la réalisation de **1.523 km** de liaisons internationales en routes bitumées et **475 Km** de routes bitumées transversales de la RN1 en direction du Nigéria.

S'agissant des infrastructures ferroviaires, le Gouvernement accordera une priorité particulière à la prolongation jusqu'au Niger des lignes existantes dans la sous région. Les études économiques seront actualisées afin de dégager un ordre de priorité par rapport aux lignes ferroviaires susceptibles de desservir notre pays.

Dans le domaine du transport, comme vous le savez, le Niger est un corridor de transit et de transport international. Mais d'une manière générale, le système actuel des transports et de transit ne répond pas aux attentes du pays en terme d'efficacité (délai de route, régularité, sécurité et coût).

Le Gouvernement mènera, par conséquent, une nouvelle politique qui vise à baisser les coûts de transports terrestres, améliorer la qualité des prestations et assurer la sécurité des personnes et des biens afin de réduire significativement le nombre d'accidents.

L'Etat soutiendra la promotion des sociétés de transport et le renouvellement du parc automobile de transport public par l'acquisition de nouveaux véhicules.

Sur le **plan du transport aérien**, le Gouvernement entend favoriser le désenclavement de la capitale et la desserte régulière des villes de l'intérieur du pays et de la sous région, en encourageant la création d'une compagnie aérienne nationale et l'étude d'un projet d'installation d'un atelier certifié International Standard Organisation (ISO) de maintenance des avions.

De plus, le Gouvernement envisage de faire du Niger un hub. A ce sujet, les aéroports d'Agadez et de Zinder seront mis aux normes, des tarifs pétroliers attractifs seront adoptés et la qualité des services au sol sera améliorée.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Au sujet de la question **capitale des infrastructures énergétiques**, le Gouvernement engagera des actions hardies en vue de rehausser le taux d'accès à l'énergie électrique actuellement de 12%. A cet égard, il poursuivra et intensifiera le programme de renforcement et d'extension des infrastructures. Il engagera une politique de diversification de sources d'approvisionnement afin d'assurer au pays une indépendance énergétique et une réduction des coûts de production et de transport de l'électricité.

De façon spécifique, le Gouvernement va assurer la promotion de l'hydro-électricité par la réalisation du barrage de Kandadji, la construction d'une deuxième centrale thermique à charbon à Salkadamna, dans la région de Tahoua, des centrales solaires, ainsi qu'un réseau de transport d'électricité à travers la dorsale nord de 330 KV qui relie le nord Nigéria, le Niger, le nord Bénin, le nord Togo et le Burkina Faso ;

En outre, des actions seront entreprises pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'atome à travers la réalisation à terme de centrales nucléaires dans le cadre de la CEDEAO.

Monsieur le Président, permettez-moi à ce stade, d'évoquer la **production pétrolière** dans notre pays. Le premier baril du bloc d'Agadem sera produit au cours du premier trimestre 2012. Une partie de la production sera collectée et envoyée par pipeline à la raffinerie de Zinder pour la consommation intérieure. Les travaux de construction de la raffinerie d'une capacité de un million de tonnes par an et ceux du pipeline long de 462,5 km seront achevés d'ici la fin de l'année 2011. L'autre partie de la production sera acheminée au port via le Tchad.

Par ailleurs, les travaux de construction du transsaharien gaz pipeline (Nigeria-Niger-Algérie) long de 4 188 km vont démarrer en 2015. Ce

gazoduc qui traverse le Niger sur une distance de 841 km aura des retombées pour notre pays en matière de redevances financières et de gaz pour la consommation domestique.

Enfin, les activités de recherches pétrolières seront poursuivies et étendues au bassin des Oullimmeden, afin de mieux apprécier le potentiel du pays et d'augmenter ses réserves.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans **le domaine minier**, la loi fondamentale a prescrit que l'exploitation de nos ressources minérales devrait s'inscrire dans la perspective d'un développement durable du pays et s'exécuter dans la plus grande transparence. C'est pourquoi, mon Gouvernement va adopter une loi cadre qui prolonge et précise ces principes, ainsi que les orientations et les stratégies de développement minier.

Pour tirer le maximum de profit de ce secteur, la politique du Gouvernement reposera sur la diversification de la production, l'intensification de la recherche et l'amélioration de l'environnement institutionnel en vue de promouvoir l'investissement privé.

La diversification de la production minière se traduira par le suivi continu de l'évolution de la filière Uranium, le redressement de la SONICHAR, la mise en exploitation du charbon de Salkadamna. En plus de l'exploitation de l'uranium et du charbon, la Société des Mines du Liptako (SML) bénéficiera d'une attention particulière pour que l'exploitation de l'or bénéficie véritablement à l'économie nationale.

L'intensification de la recherche minière permettra la création de nouveaux pôles miniers régionaux (Pôles Liptako, Ader Douchi et Aïr). Ainsi, 140 permis ont été délivrés et environ 160 sont en cours d'instruction. Le centre de recherche géologique et minière récemment créé sera doté des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses activités notamment l'inventaire systématique des ressources minières. Il en sera de même du laboratoire d'analyse qui sera réhabilité et renforcé.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le Gouvernement entend promouvoir le secteur privé afin qu'il joue un rôle de premier plan dans le développement du pays. A ce titre, il veillera à créer les conditions favorables et adopter les mesures incitatives adéquates pour améliorer le climat des affaires et moderniser l'économie.

Au plan industriel, il s'agira de sauvegarder toutes les unités industrielles existantes et de créer les conditions de l'émergence de nouvelles unités en veillant à :

- donner la priorité aux industries de transformation des produits agropastoraux ;
- favoriser les industries pharmaceutiques et de matériaux de construction ;
- favoriser l'implantation d'unités dans les différentes régions du pays, selon leurs avantages comparatifs, en vue de contribuer à leur développement ;
- mettre en place des financements appropriés en faveur des jeunes de manière à en faire de véritables capitaines d'industrie.

De manière générale, le Gouvernement veillera au renforcement de la compétitivité globale de l'économie et à la cohérence des politiques en vue de la conquête des marchés intérieur et extérieur pour les produits Nigériens.

En ce qui concerne le commerce intérieur, le Gouvernement veillera plus particulièrement à la protection effective des consommateurs et à la disponibilité des produits de grande consommation tout en maîtrisant l'évolution de leurs prix.

Quant au commerce extérieur, le Gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour promouvoir les exportations notamment des produits agropastoraux. A cet effet, les potentialités et les opportunités liés à notre appartenance aux organisations sous régionales seront mises à profit, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de la qualité et le respect des exigences du marché international.

S'agissant du Tourisme, le Gouvernement mettra l'accent sur la recherche et l'aménagement de nouveaux sites, la construction et la réhabilitation des infrastructures touristiques et hôtelières selon les normes internationales. Un programme d'encadrement technique et financier du secteur sera aussi mis en œuvre.

Pour mieux valoriser ce secteur, le Gouvernement veillera à préserver la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire. Il prendra également des dispositions afin que les touristes et les visiteurs d'affaires visitent en toute quiétude nos villes et nos sites touristiques.

Dans le domaine de l'artisanat, l'action du Gouvernement portera sur la mise en place d'un financement spécifique, le renforcement des capacités des acteurs, le soutien à l'approvisionnement et à la commercialisation des produits sur les marchés extérieurs et un soutien au Salon de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM), pour en faire une référence internationale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication pour le développement. Notre ambition est de porter le taux de couverture nationale de **54 % en 2010 à 72 % en 2015** et celui de la pénétration des TIC de **25% en 2010 à 50% en 2015**. Ce qui favorisera l'accès du plus grand nombre à l'information et au savoir. Au delà de cette stratégie, le Gouvernement ambitionne de faire du Niger à terme, une place internationale des services.

De même, il est prévu un paquet de services sous forme de Centres de Communication pour le Développement (CCD) pour chaque village ayant un CSI ou un CEG.

Monsieur le Président, le Gouvernement prendra **des initiatives fortes pour soutenir la demande de crédits des entreprises et des ménages**. A cet égard :

- les banques seront soutenues par des incitations pour favoriser l'investissement ;
- le cadre institutionnel et juridique du système de financement sera modernisé, allégé et simplifié ;
- des lignes de crédit et des fonds de garantie à des conditions adaptées à chaque secteur seront mis en place ;
- des emprunts obligataires seront périodiquement contractés pour accroître les capacités de soutien de l'Etat aux secteurs productifs ;
- les Nigériens de l'étranger seront encouragés à rapatrier leur épargne. Les banques qui s'engageront dans cette opération bénéficieront d'importants appuis et facilités ;
- un système de financement de proximité sera développé dans toutes les zones de production. Les Caisses d'Épargne et de Crédit bénéficieront de ressources de financement à des conditions souples. Des lignes de crédit seront logées dans la Banque Agricole pour le refinancement de ces caisses ;
- les relations entre la Banque Agricole (BAGRI), la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et les Caisses d'Épargne et de Crédit seront consolidées et développées en vue d'accroître et d'adapter les financements aux besoins de production et de commercialisation de proximité.

De même, la réforme de la société NIGER POSTE, actuellement en cours sera accélérée en vue d'améliorer la qualité de prestation des services et la collecte de l'épargne de proximité.

Monsieur le Président, concernant le secteur des assurances, un contrôle permanent de l'activité des assureurs sera mené pour garantir la couverture des engagements contractés vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances ou de capitalisation. Un guide de l'investisseur et celui du consommateur en assurance seront élaborés et publiés. Il sera créé un Fonds de Garantie Automobile et un Bureau National de la Carte Brune d'Assurances CEDEAO.

Monsieur le Président, le Gouvernement entend faire du **secteur privé un des moteurs de la croissance économique**. C'est pourquoi des efforts importants seront déployés pour améliorer le climat des affaires. De même, la charte des petites et moyennes entreprises sera mise en œuvre afin de favoriser la création et le développement des entreprises génératrices d'emplois et de revenus. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de la femme.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour le secteur de la culture, des arts et des loisirs, le Gouvernement encouragera le secteur privé à investir dans la création artistique et la production cinématographique.

Par ailleurs, le Ministre en charge de la culture sera instruit pour prendre les dispositions en vue de la création d'une bibliothèque nationale et d'autres bibliothèques dans les régions, les départements et les communes. Il œuvrera également en faveur de la production littéraire, la création d'une école des arts et le renforcement des institutions de culture tels que les Musées, le Centre de Formation musicale et l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH).

Monsieur le Président, dans le domaine du **sport**, le Gouvernement entend mener des actions pertinentes visant sa promotion, sa dynamisation et sa professionnalisation. A cet égard, les infrastructures sportives seront construites ou réhabilitées, la pratique sportive des jeunes et la promotion de sportifs de haut niveau seront soutenues. Enfin, les fédérations sportives seront accompagnées pour leur participation aux compétitions internationales.

Monsieur le Président, à l'heure de la mondialisation, je reste convaincu que l'avenir des pays africains réside dans une **intégration** poussée de leurs économies aux niveaux **sous-régional et régional**. Le Gouvernement soutiendra les initiatives visant à accélérer le processus d'intégration notamment la mise en place d'une monnaie commune pour la zone CEDEAO, la libre circulation des personnes et des biens, l'harmonisation des politiques sectorielles. De même, le Gouvernement

œuvrera pour la prise en compte effective de la dimension aménagement du territoire dans les politiques d'intégration régionale. Il entend faire prévaloir avec détermination la spécificité du Niger, pays enclavé et désertique.

Par ailleurs, le Gouvernement renforcera la présence de notre pays au sein des organisations sous-régionales et régionales par une politique appropriée de représentation au plus haut niveau au sein des instances de décision et de direction de ces organisations.

Enfin, le Gouvernement soutiendra la conception et la mise en œuvre des projets intégrateurs mettant en commun les efforts et les intérêts de plusieurs Etats Africains, notamment dans le domaine de l'énergie, des infrastructures de transport et de communication, de l'agriculture, de l'industrie et des mines.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour assurer le financement de ce programme, le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie, visant la mobilisation accrue des ressources internes et externes.

Concernant les **ressources internes**, le Gouvernement a prévu des mesures d'ordre macroéconomique et budgétaire visant à :

- élargir la base taxable, fondée sur une croissance annuelle moyenne d'au moins 7% sur la période du mandat basée sur un investissement massif dans les secteurs porteurs, afin d'accroître les ressources mobilisables ;
- porter la pression fiscale de 14% actuellement, à 20% du PIB sur la période du mandat, sachant que certains pays membres de l'UEMOA sont déjà à plus de 20%.

Notre volonté est de rétablir le monopole fiscal de l'Etat par l'application de mesures administratives et l'élargissement de l'assiette fiscale. Il s'agit en particulier de renforcer les capacités des régies financières en les dotant de ressources humaines de qualité et en équipements. La gouvernance de ces structures sera également améliorée pour combattre la corruption, le trafic d'influence, les passe-droits et l'impunité.

Enfin, une campagne de sensibilisation de la population sera menée sur le rôle et la place de l'impôt dans la vie de la nation, ainsi que sur la nécessité de développer le civisme fiscal de nos concitoyens.

Par ailleurs, le Gouvernement fera recours aux emprunts obligataires, afin de tirer profit de la surliquidité des banques des pays membres de l'UEMOA.

En outre, le Gouvernement mettra en œuvre un vaste programme de mobilisation de l'épargne intérieure. A cet égard, chaque commune sera dotée d'une Institution de Micro Finance (IMF). De même, la diaspora sera encouragée à créer des entreprises de transformation des produits agro-pastoraux et dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Monsieur le Président, quant à la mobilisation des **ressources extérieures**, elle sera fondée sur la consolidation de nos rapports avec les Partenaires Techniques et Financiers traditionnels bilatéraux comme multilatéraux pour qu'ils accroissent leur soutien au Niger.

D'autres actions seront entreprises pour amplifier et soutenir l'effort traditionnel de mobilisation, par la diversification des partenaires au développement, en particulier les pays émergents, ainsi que le renforcement de la coopération régionale et sous régionale. Dans le même esprit, le Gouvernement va encourager toutes les initiatives favorables à la mobilisation des financements innovants.

C'est dans ce cadre que l'accession du Niger au Programme Compact du Millennium Challenge Corporation (MCC) est un objectif majeur pour le Gouvernement. A cet effet, des instructions viennent d'être données afin que les indicateurs de qualifications à ce programme soient satisfaits dans les meilleurs délais.

Les ressources ainsi mobilisées seront orientées en priorité vers les secteurs de développement économique et social, en particulier les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau à hauteur de 45%.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

S'agissant du **secteur extérieur**, l'objectif sera de ramener le déficit du compte courant de la balance de paiements de plus de 20% en 2009 à moins de 5% à la fin du mandat. Des mesures de politiques économiques adéquates seront prises pour limiter le déficit structurel de la balance commerciale. Il s'agit notamment des initiatives appropriées de nature à inciter la production intérieure à travers la transformation des produits agro-pastoraux et la modernisation de l'économie.

Dans cette perspective, la politique industrielle sera repensée pour favoriser le développement de l'offre locale en substitution des importations. De plus, des efforts seront consentis pour augmenter les exportations des produits, notamment ceux pour lesquels le Niger a un avantage comparatif.

La politique monétaire, quant à elle, continuera à être organisée dans le cadre de l'UEMOA et mise en œuvre par la BCEAO. Toutefois, je veillerai à améliorer l'accès du secteur privé au crédit et à créer les conditions pour

augmenter l'épargne intérieure. Le crédit à l'économie sera porté de 12% du PIB en 2010 à 18% en 2015, moyenne actuelle au sein de l'UEMOA.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Cette Déclaration de Politique Générale sera traduite en Stratégie de Développement et de Croissance qui sera le cadre de référence de la politique économique, sociale et culturelle du Gouvernement.

En attendant, **un programme d'urgence au titre de l'année 2011 est en cours d'exécution.**

- **Dans le domaine de la Gouvernance**, il s'agit de :
 - procéder à l'assainissement de la Justice, en y opérant notamment des inspections, ainsi que la mise en service de la ligne verte pour recueillir et traiter les préoccupations des citoyens en matière d'accès à une justice impartiale et diligente ;
 - poursuivre le traitement judiciaire des dossiers constitués par l'ancienne Commission nationale de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale ;
 - créer une Institution permanente de lutte contre la corruption ;
 - construire à Niamey une nouvelle Maison d'arrêt répondant aux normes et standards requis.
- **Dans le domaine de la sécurité alimentaire**, il s'agit de poursuivre la préparation de la campagne agricole 2011-2012 et la constitution d'un stock physique de 50 000 tonnes de vivres, mais aussi la mise en œuvre du plan de soutien aux populations vulnérables.
- **Dans le domaine des infrastructures**, les actions visent :
 - la couverture des besoins de la ville de Niamey en énergie électrique ;
 - la construction d'échangeurs, l'aménagement et le bitumage de la route intercommunale Est/Ouest à Niamey ;
- **En matière d'emploi**, il s'agit de :
 - recruter 3 900 enseignants titulaires, 5 000 enseignants contractuels et 1608 médecins, sages femmes et infirmiers d'Etat ;
 - favoriser la création de 10 000 emplois dans le secteur privé.

**Monsieur le Président,
Honorables députés**

Devant les grands défis qui nous attendent dans tous les domaines, il nous faut donner tout son sens à notre devise, à savoir :

- **Fraternité**, pour plus de solidarité et pour l'affirmation du sentiment patriotique dans l'harmonie, entre toutes les composantes de la Nation ;
- **Travail**, pour mobiliser tous les efforts et sacrifices nécessaires à l'émancipation et à la prospérité de notre Peuple ;
- **Progrès**, pour réaliser les étapes devant conduire notre pays dans le concert des Nations démocratiques et prospères.

Enfin, **Monsieur le Président, Honorables Députés**, le Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger a besoin, pour réaliser le programme pour la renaissance du Niger que je viens de tracer, de la confiance des Nigériens et de leurs représentants que vous êtes.

Telle est la substance de la Déclaration de Politique Générale que je soumets à votre appréciation.

Que Dieu bénisse le Niger !

Je vous remercie de votre attention !